



31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

Objet :
Participation au contrat cadre
Bourg Centre

Séance du 30 juin 2021 à 18 heures 30

Délibération n°2021-13

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Excusés : 2

Absents : 2

Votants : - dont « pour » : 15
 - dont « contre » : 0
 - dont abstention : 0

Le 30 juin deux mil vingt et un à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 21 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle de réunion de la CCPTM 12 rue des écoles 65220 Trie sur Baïse.

Présents :

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, MAUMUS Maryse, FONTAN Guy, ABADIE Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ADER Jean-Pierre, SORBET Jean-Louis, LE BIHAN Jean-Michel, BRUZEAUD Anne Marie, VERDIER Bernard, M. CIEUTAT Serge

Excusé(e)s :

M.ROUSSE Gaëtan, M.CASTERAN Joël

Absent(e)s :

Mme SOLLE Myriam, DUBOSC Michel,

Secrétaire de séance : M. CIEUTAT Serge

M. le Président présente le dispositif mis en place par la Région : avec l'objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des communes vis-à-vis de leurs bassins de vie, ce contrat cadre vise à accompagner les communes bourg-centre dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation.

Le contrat-cadre s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé, l'identification des enjeux et objectifs à moyen et long terme et la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans les différents domaines du développement économique et touristique, de l'habitat, des services aux publics, des équipements culturels, de loisirs, sportifs... Il a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Hautes-Pyrénées, la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, le PETR des Coteaux et le CAUE 65.

M. le Président présente les grandes lignes des projets de développement et de valorisation dont découlent les programmes d'actions. L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Le Bureau

Après en avoir délibéré,
Sur la proposition du Président,

APPROUVE à l'unanimité

- Le contrat cadre présenté ci-dessus

AUTORISE

- M. le Président à signer tous les actes y afférents

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme.

**Le Président,
BARTHE Gérard**

